

TGIRT-EIBJ regroupée de Matagami, Nemaska et Waskaganish

Procès-verbal de la **PREMIÈRE RENCONTRE**

Tenue le 7 juin 2019 à la salle de conférence du GREIBJ à Matagami



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE 5 SEPTEMBRE 2019

PRÉSENCES

Délégué(e)s

Francis Perreault – Produits forestier Resolu
Samson Weische – Waskaganish First Nation
Sandra Ethier – Société d'aide au développement des collectivités de Matagami
Valérie Moses – Scierie Landrienne

Présence(s) au téléphone

Rose Wapachee – Groupe de travail conjoint

Invité(e)s

Sonia Légaré – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dave Levasseur – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Observateur(s)

Isabelle Fortin – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Johanne Morasse – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
Martin Filion – animateur – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

TGIRT-EIBJ REGROUPÉE

MATAGAMI, NEMASKA ET WASKAGANISH

PREMIÈRE RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue tous pour cette première rencontre regroupée des TGIRT de Matagami, Nemaska et Waskaganish. Il propose de tenir la rencontre dans les deux langues, en alternance. Il invite les participants à interrompre les discussions et demander de traduire au besoin. Il demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Une observatrice demande l'ajout d'un point au point « Divers » : Projets PADF. Au point 6, une déléguée soulève une erreur : on devrait lire 20 novembre 2018 et non 2019.

Sur proposition de M^{me} Valérie Moses, dûment appuyé par M^{me} Sandra Ethier, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout et la correction demandés.

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 6 février 2019 – Matagami

En l'absence d'au moins deux délégués qui ont pris part à la rencontre du 6 février 2019, le procès-verbal ne peut être adopté.

L'animateur rapportera le projet de procès-verbal à la prochaine rencontre.

4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 juillet 2018 – Nemaska

En l'absence d'au moins deux délégués qui ont pris part à la rencontre du 4 juillet 2018, le procès-verbal ne peut être adopté.

L'animateur tentera de le faire adopter par courriels.

5. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 février 2019 – Nemaska

En l'absence d'au moins deux délégués qui ont pris part à la rencontre du 7 février 2019, le procès-verbal ne peut être adopté.

L'animateur rapportera le projet de procès-verbal à la prochaine rencontre.

6. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 novembre 2018 – Waskaganish

En l'absence d'au moins deux délégués qui ont pris part à la rencontre du 20 février 2018, le procès-verbal ne peut être adopté.

L'animateur rapportera le projet de procès-verbal à la prochaine rencontre.

7. Correspondance

L'animateur fait état d'une résolution du GREIBJ qui concerne les trois TGIRT. Il explique les décisions qui concernent les trois TGIRT.

- Matagami;
- Nemaska :

Un courriel a été reçu de M. Matthew Tanoush.

- Waskaganish.

8. Suivi des enjeux – Waskaganish

- a) **Qualité de l'eau et intégrité des habitats aquatiques**
- b) **Cohérence des modes de découpage du territoire**

L'animateur explique que les deux enjeux devaient faire l'objet de travaux en comité technique, mais que les deux rencontres prévues ont dû être annulées en raison de l'absence des participants. Une observatrice donne un complément d'explication sur cette situation.

9. Plan de gestion des voies d'accès (M^{me} Sonia Légaré — MFFP)

- a) **Cartographie des valeurs — Matagami**
- b) **Comité technique régional — Matagami – Nemaska**

M^{me} Sonia Légaré mentionne son mandat relativement à la situation du caribou forestier et explique que le développement du réseau routier est ce qui a le plus lourd impact sur l'habitat du caribou forestier. Aussi, l'état de développement actuel du réseau de chemins forestiers commande une gestion, notamment en vue de proposer la fermeture de certains accès. Il s'agit toutefois d'un travail complexe qui requiert la participation des différents acteurs impliqués. Une suggestion a été discutée en comité de coordination, qui consiste à soumettre une telle tâche à un comité technique régional. Ce comité serait composé d'au moins un délégué par TGIRT et de représentants des différents groupes d'utilisateurs que l'on retrouve au sein des TGIRT. On vise une composition de 10 à 12 participants tout au plus, de manière à optimiser les échanges et la réalisation du mandat. Toutefois, il est à prévoir que le comité technique fera des retours fréquents auprès des TGIRT. On souhaite commencer les travaux à l'automne 2019, donc former le comité vers la fin de l'été.

L'objectif de la présentation de M^{me} Légaré est de solliciter la participation des délégués et d'identifier les personnes qui pourraient en faire partie, de manière à couvrir le plus largement possible l'ensemble des territoires des TGIRT et toute la gamme des différents groupes d'utilisateurs et parties prenantes.

Le document de présentation reprend les différentes étapes en vue de réaliser le plan de gestion des voies d'accès pour la région. M^{me} Légaré invite les participants à lire le document attentivement et à faire part de leur intérêt à l'animateur, par courriel, d'ici la fin de l'été. Cet exercice s'inscrit en parallèle d'une tournée du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en cours et de consultations particulières auprès des maîtres de trappe.

Une déléguée demande si la participation au comité technique requiert des connaissances particulières. Une observatrice du MFFP explique que non, car la partie expertise sera assurée par M^{me} Légaré. Cette dernière explique qu'il s'agit d'un travail d'équipe qui doit se faire en complémentarité. Aussi, on souhaite connaître les préoccupations des utilisateurs et pouvoir les traduire en solutions concrètes. La déléguée traduit les derniers propos au bénéfice des participants anglophones. L'animateur rappelle le contexte au fondement de cette initiative du comité de coordination. Certains délégués s'interrogent sur la charge de travail que cela implique. Selon l'animateur, on peut s'attendre de tenir 4 rencontres par année.

10. Rapport de suivi des commentaires de la consultation publique PAFI-O du 28 janvier au 22 février 2019

L'observatrice du MFFP mentionne que la séance d'information dans le cadre de la dernière consultation publique le PAFI-O, s'est tenue le 6 février en soirée, à l'hôtel Matagami. Un seul participant s'est présenté. La consultation s'est déroulée du 28 janvier au 22 février 2019. Aucun commentaire n'a été émis pour les trois territoires des TGIRT de Matagami, de Nemaska et de Waskaganish.

Observant une très faible participation du public, une déléguée s'interroge s'il n'y a pas un problème de communication. Différents moyens de diffusion sont prévus par les médias, mais aussi de façon ciblée directement à certains utilisateurs. À la gamme de moyens de diffusion prévus, il est suggéré d'utiliser également le réseau Facebook. Il y a peut-être des lacunes sur le plan des communications, mais il y a également des utilisateurs intéressés qu'on informe et invite de façon particulière qui ne se présente pas plus aux séances d'information. Des moyens additionnels pour rejoindre la population seront néanmoins mis en œuvre lors des prochaines consultations, notamment par certains comptes Facebook.

11. Grille de gestion des écarts (Isabelle Fortin – MFFP)

L'observatrice du MFFP mentionne qu'une demande a été soumise au MFFP par un BGA de Chibougamau, visant à ajouter un élément dans la grille de gestion des écarts, concernant la fermeture des chemins. L'animateur précise que cette demande est en lien avec l'utilisation des structures amovibles. Il mentionne qu'il avait profité de cette demande d'ajout à la grille de gestion des écarts par le BGA, pour demander au MFFP que l'ensemble de la grille fasse l'objet d'une consultation auprès des TGIRT. Il explique en quoi consiste la grille de gestion des écarts. Il demande aux délégués s'ils sont d'accord avec l'ensemble des éléments de la grille. L'observatrice du MFFP mentionne que ce point ne concernait que la demande d'ajout du BGA de Chibougamau et non pas l'ensemble de la grille. Il y a donc un malentendu qui pourra être résolu après la rencontre, en comité de coordination. Entre temps, l'animateur sollicite néanmoins les commentaires des délégués sur l'ensemble de la grille, au cas où le MFFP serait réceptif à revoir l'ensemble des éléments de la grille. L'observatrice du MFFP précise la demande du BGA est que pour l'ensemble des cours d'eau permanents pour lesquels il n'y a aucune identification de problématique d'harmonisation, que ces éléments soient introduits dans la grille de gestion des écarts, de manière à les soustraire au processus de consultation publique.

L'observatrice du MFFP recueille les commentaires des délégués sur cette demande en particulier. Actuellement, toute demande de fermeture de chemin permanent doit passer par tout le processus de consultation publique de la TGIRT concerné. La demande du BGA vise à accroître la latitude opérationnelle relative à l'utilisation de ponts amovibles sur des chemins permanents.

Une déléguée demande si, à tout le moins, les usagés pourraient être informés par affichage, avant même la mise en place du pont. Un représentant du MFFP mentionne que c'est déjà prévu. L'animateur précise, avec l'aide de l'observatrice du MFFP, ce que ça impliquerait pour la TGIRT et les consultations publiques, que ce nouvel élément soit ajouté à la grille de gestion des écarts. Après discussions pour préciser les tenants et aboutissants d'un tel ajout à la grille, l'observatrice du MFFP résume sa compréhension des attentes que les délégués ont exprimées. Elle comprend l'accord des délégués d'ajouter ce point à la grille de gestion des écarts (enlèvement d'un pont amovible sur un chemin permanent après la réalisation des travaux d'aménagement forestier) seulement si l'enlèvement de ce pont a fait l'objet d'un affichage au préalable, avant même son installation. Autrement, cela doit passer par la procédure prévue de fermeture de chemin, laquelle implique une consultation de la TGIRT et une consultation publique.

12. État d'avancement de la stratégie de peuplement mixte et la directive des habitats fauniques (Isabelle Fortin – MFFP)

L'observatrice du MFFP informe les membres des TGIRT que les travaux concernant l'établissement d'une stratégie sur les peuplements mixtes et des habitats fauniques sont en cours. Un comité de travail réunissant des représentants du GNC et du MFFP a été mis en place il y a un an et demi. À ce jour, le comité a identifié les espèces d'intérêt et celles concernées par la stratégie sur les peuplements mixtes, conformément à ce qui est prévu dans l'entente de la Paix des Braves. Concernant la stratégie des peuplements mixtes, une proposition a été présentée aux représentants Cris, récemment à Chibougamau. Il reste du travail à réaliser avant de présenter plus largement la proposition. Concernant les directives sur les habitats fauniques, le travail se poursuit plus spécifiquement sur les habitats riverains et l'habitat du poisson. Ici, l'objectif consiste à doter les aménagistes d'outils permettant de mieux harmoniser les interventions avec les objectifs reliés aux habitats fauniques. Les travaux ont également porté sur l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'habitat de l'original.

13. Divers

a) Projets PADF

Ce point est abordé juste avant le point 9. L'observatrice du GREIBJ fait état des projets de réfection de chemins qui ont été acceptés et réalisés dans le cadre du programme PADF. Un des projets est situé sur le territoire de la TGIRT de Nemaska et un autre projet est situé sur le territoire de la TGIRT de Matagami. L'observatrice fait également état de certains projets de suivi des effets réels également admissibles dans le cadre du programme PADF.

14. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 12 h 30.

Sur proposition de M^{me} Valérie Moses, dûment appuyé par M^{me} Sandra Ethier, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d’approvisionnement
COMEV :	Comité d’évaluation (chargé d’examiner les renseignements préliminaires fournis par l’initiateur d’un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55 ^e parallèle)
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PADF :	Programme d’aménagement du territoire forestier
PAFI-T :	Plan d’aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d’aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte pour fins d’approvisionnement d’une usine
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible